

A retourner en recommandé ou à déposer à :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET  
BP 3841 53030 LAVAL CEDEX 9

## DEMANDE PREALABLE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

### FORMULAIRE DESTINE AUX DEMANDES D'EXPLOITATION A TITRE INDIVIDUEL

**NOM et Prénom :** \_\_\_\_\_ **Né(e) le :** !\_!\_!\_!\_ / !\_!\_!\_!\_ / !\_!\_!\_!\_!

**Adresse du siège d'exploitation :** Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Code postal : !\_!\_!\_!\_!\_!\_ Commune : \_\_\_\_\_

téléphone : !\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!

**Adresse du domicile** (si différent) : Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Code postal : !\_!\_!\_!\_!\_!\_ Commune : \_\_\_\_\_

téléphone : !\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!

Nombre de salariés : !\_!\_!\_!\_ Temps de travail sur l'exploitation : !\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!

**N°PACAGE :** !\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!

**Superficie exploitée avant la reprise :** !\_!\_!\_!\_!\_!\_ Hectares !\_!\_!\_!\_ Ares

**Les productions :** - Surfaces primées : !\_!\_!\_!\_ ha !\_!\_!\_!\_ Ares (surfaces aidées)

(joindre la déclaration Dont surface en maïs ensilage aidée : !\_!\_!\_!\_ ha !\_!\_!\_!\_ Ares

**PAC SURFACE** - Cultures spécialisées : !\_!\_!\_!\_ ha !\_!\_!\_!\_ Ares

**Surface 2 jaune** - Pommes de terre : !\_!\_!\_!\_ ha !\_!\_!\_!\_ Ares

- Autres (vergers, serres...) : !\_!\_!\_!\_ ha !\_!\_!\_!\_ Ares

- Surface Fourragère : !\_!\_!\_!\_ ha !\_!\_!\_!\_ Ares

**Total :** !\_!\_!\_!\_ ha !\_!\_!\_!\_ Ares

**Les animaux : Compléter l'intercalaire Productions animales et autres**

**Moyens de production :** - Référence laitière : !\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!

- Droits à prime (PMTVA) : !\_!\_!\_!\_!

- Droits à prime (PCO) : !\_!\_!\_!\_!

**Activités complémentaires :** (Autres activités sur l'exploitation )

*Précisez :* accueil à la ferme, ferme-pédagogique, gîte rural, étang d'élevage piscicole, vente directe, petit gibier ou gros gibier...

*PRECISIONS SUR LE PROJET : (si vous le jugez nécessaire)*



**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EXPLOITATION DU CEDANT :**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : !\_!\_!\_! / !\_!\_!\_! / !\_!\_!\_!\_!\_!

Adresse : Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Code postal : !\_!\_!\_!\_!\_! Commune : \_\_\_\_\_

Situation familiale : Célibataire  Marié  Veuf  Divorcé  **(Joindre relevé MSA)**Bénéficiaire d'un avantage vieillesse : oui  non 

Profession du conjoint : : \_\_\_\_\_

Lien de parenté avec le demandeur : \_\_\_\_\_

**Superficie totale exploitée** : !\_!\_!\_! ha Superficie cédée pour cette demande : !\_!\_!\_! haSuperficie conservée : !\_!\_!\_! ha **N°PACAGE** : !\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!

Référence laitière : !\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_!\_! Laiterie : \_\_\_\_\_

Droits à prime : PMTVA : !\_!\_!\_! - PCO : !\_!\_!\_! Autres productions \_\_\_\_\_

Destination des terres cédées: - Location  - Vente  - Reprise par le propriétaire 

Indiquez, s'il y a lieu, les autres bénéficiaires de la cession de votre exploitation :

Prénom Nom	Adresse et Commune	Superficie cédée	Date de cession

Motif de la cession :

.....

**Capacité et nature du (ou des) atelier(s) hors sol :**Destination du (ou des) atelier(s) hors sol : - Location  - Vente  - Reprise par le propriétaire Type des bâtiments transmis : \_\_\_\_\_ Capacité reprise<sup>(4)</sup> : !\_!\_!\_!\_!\_!**Bâtiments d'exploitation** : - Bâtiments cédés : oui  non 

Si oui, destination des bâtiments transmis : \_\_\_\_\_

**Bâtiments d'habitation** : - Bâtiments cédés : oui  non 

Si oui, destination des bâtiments transmis : \_\_\_\_\_

Date, Signature du cédant

**L'exploitant antérieur est-il d'accord avec la reprise** : oui  non **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA MOTIVATION DE LA REPRISE**La reprise est elle motivée par :- La création d'une société : oui  non  Date de création : !\_!\_!\_! / !\_!\_!\_! / !\_!\_!\_!\_!\_!- Le changement de statut de la société : oui  non 

Si oui, statut de la société : avant la reprise : \_\_\_\_\_ après la reprise : : \_\_\_\_\_

- Une expropriation : oui  non - Un congé pour reprise : oui  non 

Si oui, préciser les superficies concernées : !\_!\_!\_! ha !\_!\_!\_! a date d'effet : !\_!\_!\_! / !\_!\_!\_! / !\_!\_!\_!\_!\_!

- l'installation en société d'un jeune agriculteur âgé de moins de 40 ans pouvant prétendre à l'octroi de la dotation à l'installation d'un jeune agriculteur : oui  non  Date d'installation :- l'installation d'un agriculteur, d'un salarié d'exploitation agricole, ou d'un associé âgé de plus de 40 ans répondant aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle définies par les aides à l'installation : oui  non - l'agrandissement de l'exploitation oui  non - la reconstitution d'un agriculteur procédant à une mutation oui  non - une installation sans les aides oui  non

## RENSEIGNEMENT RELATIFS AU DEMANDEUR

Situation familiale : Célibataire :  Marié(e) :  Veuf(ve) :  Divorcé(e) :  Concubin :  Autres :  \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants : !\_\_!

Temps de travail sur l'exploitation : !\_\_!\_\_!\_\_! %

Année de l'installation : !\_\_!\_\_!\_\_! Le demandeur réalise-t-il une première installation : oui  non

Si oui, précisez les points ci-après :

- Diplôme : - ingénieur ou équivalent  - BTA, BPREA, BEPA ou équivalent

- BTS, DUT ou équivalent  - BPA, CAPA

- Stage d'une durée de six mois effectué : oui  non  en cours

(se terminant le : !\_\_!\_\_! / !\_\_!\_\_! / !\_\_!\_\_! / !\_\_!\_\_!)

- Durée d'activité professionnelle agricole : \_\_\_\_\_

- Le demandeur exerce-t-il ou exercera-t-il une activité rémunérée en dehors de sa profession d'agriculteur : oui  non

Si oui, laquelle : \_\_\_\_\_ Préciser le temps consacré : \_\_\_\_\_

- Le demandeur détient-il des participations dans une société dont l'objet est agricole : oui  non

Si oui, - indiquer la dénomination sociale de la ou les sociétés : \_\_\_\_\_

- indiquer le pourcentage de parts sociales détenues dans chaque société :

Société 1 : \_\_\_\_\_% Société 2 : \_\_\_\_\_% Société 3 : \_\_\_\_\_%

### Le conjoint du demandeur

NOM : !\_\_\_\_\_! Prénom : !\_\_\_\_\_!

N°PACAGE : !\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_! Né le : !\_\_!\_\_! / !\_\_!\_\_! / !\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!

Le conjoint a-t-il une exploitation différente de celle du demandeur ? oui  non

Si oui, quelle en est la superficie : !\_\_!\_\_!\_\_! Ha Située sur la commune de : \_\_\_\_\_

Le conjoint a-t-il une autre profession ? oui  non  Si oui, laquelle ? \_\_\_\_\_

Temps de travail sur l'exploitation : !\_\_!\_\_!\_\_! %

Cadre réservé à la DDAF :

## NOTICE

d'utilisation du formulaire de demande d'autorisation d'exploiter.

**Sont soumis à autorisation préalable :** (Art. L 331-2 du code rural)

**1** – Les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles, lorsque la surface cumulée de l'ensemble exploitée par une même personne physique ou morale excède 36 ha<sup>(1)</sup> ou 46 ha<sup>(2)</sup>.

**2** – Les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles qui ont pour conséquence :

- de supprimer une exploitation agricole d'une superficie au moins égale à 1/3 de l'unité de référence, soit 12 ha<sup>(1)</sup> ou 15.33 ha<sup>(2)</sup>, ou de ramener la surface d'une exploitation au-dessous de ce seuil ;
- de priver une exploitation agricole d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement sauf s'il est reconstruit ou remplacé.

**3** – Les installations, agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles au bénéfice de personnes physiques ou de personnes morales, dont l'un des membres ne remplit pas les conditions de capacité ou d'expérience professionnelle requises, ou atteint l'âge requis pour bénéficier d'un avantage de vieillesse agricole.

**4** – Les agrandissements ou réunions d'exploitations agricoles pour des biens dont la distance par rapport au siège d'exploitation du demandeur est supérieure à 8 km.

**5** – Toute diminution du nombre total d'associés exploitants, de coexploitants, de coindivisaires au sein d'une exploitation agricole supérieure à 1/2 unité de référence soit 18 ha<sup>(1)</sup> ou 23 ha<sup>(2)</sup>.

**6** – Toute participation, sauf financière, dans une exploitation agricole dès lors qu'on est déjà exploitant par ailleurs ou toute modification dans la répartition du capital ayant pour effet de donner plus de 50 % du capital à un des membres seul, avec son conjoint ou ses ayants-droits.

**7** – Les créations ou extensions de capacité des ateliers hors-sol porcins sur caillebotis au delà d'un seuil de production fixé par décret.

Le contrôle est total pour les porcs sur caillebotis partiel ou intégral.

Les seuils de contrôle sont fixés pour les productions suivantes à :

- 15 000 places pour les élevages de poules pondeuses,
- 36 000 têtes par an pour la production de canards à gaver,
- 1000 places pour le gavage de palmipèdes gras,
- 800 m<sup>2</sup> pour les volailles de chair standard (poulets, dindes, pintades),
- 350 m<sup>2</sup> pour les volailles label et volailles issues de l'agriculture biologique,
- 700 m<sup>2</sup> pour les canards maigres.

### LISTE DES PIÈCES ET DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE:

- Justificatif des envois de lettre et photocopie aux propriétaires et au fermier en place les informant du dépôt d'une demande s'ils refusent d'apposer leur signature sur la demande.
- Relevé M.S.A. (cédant et fermier en place).
- Copie de la déclaration PAC SURFACE.(SURFACE 2 jaune)
- Avis d'imposition, si vous êtes pluriactif.
- Justificatifs d'une publicité, si elle a déjà été réalisée au préalable par le propriétaire (inscription au RDI ou extraits de publicité parus dans les journaux )

(1) l'unité de référence est de 36 ha dans les cantons de : Argentré, Ambrières-les-Vallées, Chailland, Château-Gontier Ouest y compris commune de Château-Gontier, Cossé-le-Vivien, Craon, Ernée, Gorron, Landivy, Lassay-les-Châteaux, Laval (tous cantons), Loiron, Mayenne Ouest y compris commune de Mayenne, St-Aignan-sur-Roé, St Berthevin.

(2) l'unité de référence est de 46 ha dans les cantons de : Bais, Bierné, Château-Gontier Est sauf commune de Château-Gontier, Couptrain, Evron, Grez-en-Bouère, Le Horps – Mayenne-Est, sauf commune de Mayenne, Meslay-du-Maine, Montsurs, Pré en Pail, Ste Suzanne, Villaines-la-Juhel.

## **Ordre de priorités des candidatures défini à l'article 6 du Schéma Directeur départemental des structures agricoles du 1<sup>er</sup> juillet 2003:**

En cas de demandes concurrentes les autorisations sont délivrées selon l'ordre de priorité suivant :

- 1)** Réinstallation d'un agriculteur exproprié ou évincé de son exploitation quand l'opération remet en cause la viabilité de l'exploitation.
- 2)** Installation à titre individuel d'un jeune agriculteur de moins de 40 ans pouvant prétendre à l'octroi de la dotation à l'installation d'un jeune agriculteur sous réserve de la reprise à l'identique des terres et bâtiments exploités par le cédant. L'autorisation d'exploiter sera accordée sous réserve d'une exploitation sur le site des biens repris à titre individuel durant 2 ans.  
Ou  
Installation en société d'un jeune agriculteur de moins de 40 ans pouvant prétendre à l'octroi de la dotation à l'installation d'un jeune agriculteur où il est constaté que l'unité de référence temps n'est pas atteinte
- 3)** Installation en société d'un jeune agriculteur de moins de 40 ans pouvant prétendre à l'octroi de la dotation à l'installation d'un jeune agriculteur lorsque l'unité de référence temps est atteinte.  
ou  
Agrandissements d'une exploitation où l'unité de référence temps n'est pas atteinte.
- 4)** Installation d'un agriculteur de plus de 40 ans répondant aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelles définies pour les aides à l'installation
- 5)** Agrandissements d'une exploitation dont l'unité de référence temps est atteinte et qui, avant reprise du bien objet de la demande, dispose d'une surface par actif familial inférieure ou égale à l'unité de référence.
- 6)** Réinstallation d'un agriculteur procédant à une mutation.
- 7)** Agrandissements d'une exploitation dont l'unité de référence temps est atteinte et qui, avant reprise du bien objet de la demande, dispose d'une surface par actif supérieure à l'unité de référence définie à l'article 1.
- 8)** Installation d'un jeune agriculteur pluriactif de moins de 40 ans pouvant prétendre à la dotation à l'installation.
- 9)** Autres installations.
- 10)** Autres agrandissements.

En cas de demandes concurrentes à l'agrandissement, l'agriculteur dont le siège social de l'exploitation est situé en zone d'excédents structurels sera prioritaire pour la reprise de terres localisées en zone d'excédents structurels.

Sera considérée comme un agrandissement toute reprise de terres y compris les terres reprises lors de l'installation en sus de celles exploitées par le cédant.

### **Unité de référence temps**

L'unité de référence en temps de travail est l'outil permettant de situer les candidatures les unes par rapport aux autres . Elle est le nouveau moyen utilisé, depuis la signature le 1<sup>er</sup> juillet 2003, du Schéma Directeur Départemental des Structures Agricoles par le Préfet de la Mayenne, pour déterminer la dimension de l'exploitation au travers du temps de travail par actif.

Le temps de travail par actif familial de moins de 55 ans est exprimé par rapport à l'unité de référence temps (URT) correspondant à un temps complet évalué à 2 200 h de travail par an. La situation par rapport à l'URT est appréciée en fonction du système d'exploitation et du nombre d'actifs avant reprise en cas d'agrandissement.

L'unité de temps de travail par actif est évalué à l'aide d'un barème d'équivalence annexé au Schéma Directeur Départemental des Structures Agricoles de la Mayenne du 8 juin 2006.

**Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré. Le délai de 4 mois dont dispose le Préfet pour statuer sur votre demande ne débutera qu'à la date d'enregistrement du dossier complet.**

**A compléter dans tous les cas, dès lors que vous avez une ou des productions animales sur l'exploitation**

<b>BOVINS (Effectifs)</b>	Kg d'azote	Nombre d'animaux, de places ou de m <sup>2</sup> sur l'exploitation	Nombre d'animaux produits par an :	<b>PROJET - Nombre de places</b>
<b>Atelier laitier</b>				
Vaches laitières	85			
Génisses de plus de 2 ans	53			
Génisses de 1 à 2 ans	42			
Génisses de - 1 an	25			
<b>Atelier viande</b>				
Vaches allaitantes	67			
Génisses de plus de 2 ans	53			
Boeufs et taureaux plus de 2 ans	72			
Femelles de 1 à 2 ans	42			
Bœufs de 1 à 2 ans	40			
Taurillons	40			
Bovins viande de moins de 1 an (Génisses et Boeufs)	25			
Places Veaux de boucherie (3 bandes / an et 2,10 UN / veau produit)	6.3			
<b>PORCINS</b>				
Places truies et cochettes destinées à la reproduction( monophasé)	17.5			
Places truies et cochettes destinées à la reproduction (biphase)	14.5			
Places de porc charcutier, verrat ou réforme (monophasé)	9.75			
Places de porc charcutier verrat ou réforme avec biphase	8.1			
Places de porcelets post-sevrage (monophasé)	2.64			
Places de porcelets post-sevrage avec biphase	2.40			
<b>DIVERS</b>				
Nombre de cages Lapines mères	3.24			

	Kg d'azote	Nombre d'animaux de places ou de m <sup>2</sup> sur l'exploitation	<i>Projet nombre de places (uniquement en cas de création ou extension d'un hors sol)</i>
<b>VOLAILLES</b>			
Places de Poules pondeuses ou reproductrices	0.45		
Places de Poulettes	0.16		
Surface Volailles de chair standard en m <sup>2</sup>	4.3		
Surface Volailles de Chair Label ou bio en m <sup>2</sup>	2.3		
Surface Canards à gaver ou à rôtir en m <sup>2</sup>	2.8		
Places Dindes et dindons	0.533		
Places de Pintades	0.24		
Places d'Oies	0.40		
Places de Pigeons, Cailles	0.14		
<b>OVINS - CAPRINS</b>			
Effectif Brebis mères ou chèvres ou béliers	10		
Effectif Agnelles ou chevrettes	5		
Effectif Agneaux ou chevreaux engraisés	3		
<b>EQUINS</b>			
Effectifs Chevaux	44		
Effectif Chevaux traits	51		
Effectif Jument seule	37		
Effectif Jument seule (trait) ou jument suitée	44		
Effectif Jument suitée (trait)	51		
Effectif poulains 6 mois - 1 an	18		
Effectif Poulain 6 mois - 1 an (trait)	22		
Effectif Poulain 1 - 2 ans	37		
Effectif Poulain 1 - 2ans (trait)	44		
Effectif Anes, Mulets, Bardots	40		